

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MASSELOT SARL
23 RUE DU MOULIN

51600 Bussy-le-Château

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/07/2026	F01260700329	411331	F01260700329	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	133118 - CHALONS					
NJB254Z280	C25/30 XF1 S4 Dm8-20 CEM2 280	5.5	M3	135.50	745.25	20 %
TI	Transport incomplet	0.5		25.00	12.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	5.5	UN	1.50	8.25	20 %
506	TAXE CARBONE	5.5	UN	1.50	8.25	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	5.5	UN	4.00	22.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	5.5	UN	1.68	9.24	20 %

Mode de règlement : PRELEVEMENT SEPA

Echéance : 15/09/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 805.49 €

Total TVA : 161.10 €

Total TTC : 966.59 €

RESTE A PAYER : 966.59 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260700329	F01260700329	31/07/2026	411331	MASSELOT SARL

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 133118 CHALONS						
20/07/2026	001128710	411331	NJB254Z280	C25/30 XF1 S4 Dm8-20 CEM2 280	5.5	M3
20/07/2026	001128710	411331	552	ECO-PARTICIPATION	5.5	UN